

Informations concernant le thème "Trafic des paiements"

Veillez noter, qu'en raison de la tenue sans frais des comptes, nous n'expédions ni les avis de débit, ni les avis de crédit. Cependant, vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone pour obtenir des informations concernant les versements et les retraits. Le numéro de votre succursale de référence se trouve au verso de votre carte de compte.

Dépôts sur votre compte de dépôts

Les versements sur les comptes peuvent être effectués en espèces au guichet, ainsi que par virement bancaire ou par Online-Banking. Un versement en espèces avec bulletin de versement au guichet postal est également possible, mais il entraîne des frais qui ne sont actuellement pas facturés au titulaire du compte de dépôts. Veuillez svp effectuer si possible un transfert online sans frais – merci.

Attention : tous les nouveaux dépôts sont bloqués durant 6 mois !

Comme la Caisse de dépôts n'a pas de numéro de clearing bancaire, la totalité du trafic des paiements est effectuée par Postfinance.

Pour les transferts bancaires ou d'entreprises, ainsi que pour les dépôts, veuillez prendre note des informations suivantes :

<i>Clearing-No</i>	9000 (Postfinance)
<i>IBAN</i>	CH20 0900 0000 4000 0440 9
<i>Bénéficiaire</i>	Coop Caisse de dépôts, 4002 Bâle
<i>Communication /</i>	Votre numéro de compte (sur la 1ère ligne)
<i>Motif du versement</i>	Votre prénom et votre nom (sur la 2ème ligne)

Veillez svp noter que la Coop Caisse de dépôts doit être notée comme bénéficiaire, sinon Postfinance refusera le transfert, en raison de fausses informations sur le bénéficiaire. Cette information est particulièrement importante, si vous recevez des versements d'autres entreprises ou de tierces personnes.

Vous avez également la possibilité de commander des bulletins de versement avec le code QR pour votre compte. En scannant le code QR, il n'est pas nécessaire de taper les informations ci-dessus, car le code QR contient toutes les informations du compte de dépôts du destinataire. Le même bulletin de versement QR peut être utilisé plusieurs fois.

Prélèvements sur votre compte de dépôts

Des prélèvements en espèces jusqu'à CHF 10'000 peuvent être effectués au guichet de toutes les succursales de nos Caisses de dépôts. Pour les montants plus importants, le remboursement doit être effectué, au moyen d'un ordre de paiement écrit au nom du titulaire du compte de dépôts sur un propre compte bancaire en Suisse.

Veuillez prendre note que les nouveaux dépôts sont bloqués durant 6 mois et ne peuvent pas être retirés durant cette période.

Pour les soldes disponibles, le délai de retrait suivant est appliqué :

	Retraits sans préavis	Préavis de retrait
Compte de dépôts	CHF 20'000 par mois	3 mois pour les montants supérieurs à CHF 20'000

Si vous ne pouvez pas effectuer une visite au guichet ou si vous ne souhaitez pas vous déplacer avec une importante somme d'argent, vous avez la possibilité de faire virer le montant désiré sur un autre compte - libellé à votre nom - auprès d'une banque nationale ou sur un compte postal. Remarque : lors de trafic de paiements, les données spécifiques (par exemple: nom et adresse du titulaire du compte de dépôts) sont transmises au fichier du destinataire.

Comme la Caisse de dépôts n'est pas vraiment organisée pour le trafic des paiements, les ordres de paiement ne sont exécutés qu'une fois par semaine. Nous ne pouvons ainsi pas garantir une date de valeur spécifique pour l'exécution !

Les ordres de virements peuvent être, soit donnés personnellement au guichet, soit envoyés par poste à :

Coop Caisse de dépôts
Case postale
4002 Bâle

Dans tous les cas, pour exécuter votre ordre, nous avons besoin de données précises de la référence bancaire. Il est préférable de joindre à votre ordre signé, un bulletin de versement QR. Nous nous réservons le droit de retourner des ordres incomplets et peu clairs.

Nous sommes à disposition pour toutes questions ou incompréhensions.